



# KINE FLASH PARIS

décembre 2006

# N°1

**Page 2**

Billet d'humeur

**Page 3**

Région - Agenda

**Page 4**

Courrier des lecteurs - Loisirs

## Noël à l'opinion Pâques aux élections

Les premiers mois de l'année vont connaître un forcing des syndicats auprès des institutionnels. L'année 2007 sera une année électorale, autant dire que tout ce qui ne sera conclu en février n'a quasiment aucune chance de voir le jour après le résultat des suffrages.

Quel que soit l'élu, qu'il s'appelle Nicolas ou Pimprenelle, le futur Grand Stroumpf va tout changer. Les responsables et les priorités.

La hantise du syndicaliste, c'est le changement de Ministre, de Conseiller, de Directeur, enfin de tous ceux qui composent le brainstorming de nos interlocuteurs. Combien d'heures de travail perdues, par le caprice d'un fonctionnaire, nouvellement nommé, balayant d'un geste méprisant les engagements de son prédécesseur, pour se planter dans les certitudes de son pouvoir tout neuf, même si celui-ci ne dure que quelques mois. Rappelons-nous, l'Ordre et ses 10 ans de purgatoire, l'ostéopathie qui soufflera bientôt ses 3 années de grossesse, et le petit dernier, le FAQSV poussé dans les oubliettes par un nouveau médecin-conseil, que le non-respect de l'avenant conventionnel n'empêche même pas de dormir.

Statistiquement 9 prémonitions sur 10 ne se réalisent jamais, par conséquent, une seule s'accomplira, donc on vous souhaite une bonne année.

Michel Rusticoni



*Tous les membres du  
Conseil d'Administration  
et moi-même  
nous nous associons pour  
vous souhaiter  
d'excellentes fêtes de fin  
d'année.*

*P. Cochard*



## Le vinaigre dans la salade

HAD

Il est des circonstances dans la vie qui méritent d'être vécues. L'exercice libéral de la kinésithérapie a été longtemps méprisé par l'exercice salarial de l'hôpital. Rancœur, envie, voire même quelquefois de l'hostilité, ont dressé un mur entre ces deux mentalités. Pour les uns, il s'agit de dénoncer un fonctionnariat de confort, et c'est tout dire, et pour les autres c'est infirmer une incompétence de fait, et ce n'est pas mieux.



On retrouve assez bien ce manichéisme au sein de nos nouveaux conseils ordinaires. D'un côté des libéraux habitués à payer pour avoir le droit de travailler, (taxe professionnelle, loyer, cotisations syndicales pour défendre leur profession) et de l'autre la perception d'un salaire net. D'où pour certains de ces derniers le refus de payer une cotisation ordinale obligatoire. Mais ceci est une autre histoire.

Or donc, ne voilà-t-il pas qu'un jour, un digne représentant de l'HAD AP-HP, vient sonner à notre porte syndicale, et pleurer dans notre giron.

- Nous avons des patients hospitalisés en neurologie et nous ne pouvons pas les renvoyer chez eux, car nos chefs de service estiment que les MK libéraux sont incompétents pour une prise en charge à domicile, et d'autre part, nous avons, affirme ce responsable, des MK salariés qui font les soins à domicile, mais ils ne voient que 5 patients par jour. Ils coûtent très cher à l'hôpital pour une rentabilité insuffisante. Qu'est ce que vous pouvez faire pour nous ?

Ce constat d'échec a une bien triste figure. Mais il faut rappeler à ce VRP de l'HAD, que si les MK libéraux n'ont pas pris en charge pendant des années des soins neurologiques à domicile, c'est parce qu'ils se cotaient en AMM 4 à la NGAP, et comme ils avaient le choix, les quotas aidant, il devenait plus "rentable" d'accepter des AMM 9 voire même des AMM 12. On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre, les kinés non plus.

Si les économistes de santé reconnaissent que le système libéral est plus rentable pour la collectivité, nous, nous affirmons que les kinés libéraux sont aussi compétents que les salariés mais que pour bénéficier de leur savoir faire, il va falloir que l'HAD casse sa tirelire.

Michel Rusticoni

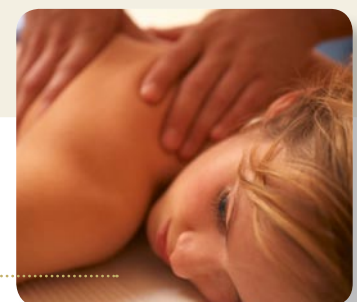
## Soins à domicile à Paris

Que vous pratiquiez ou non des soins à domicile, vous êtes de plus en plus fréquemment sollicités, voire presque agressés par des patients n'arrivant pas à trouver de masseur-kinésithérapeute disponible pour leur dispenser des soins à domicile. Les raisons principales de ce phénomène sont la faible rémunération de nos déplacements, les difficultés croissantes de circulation et de stationnement, et la demande en augmentation.

La CPAM de Paris a mis à la disposition des assurés sociaux un service de relations avec les usagers dont le rôle est de les aider à solutionner leurs problèmes : n'hésitez pas à le communiquer aux patients en difficulté !

### Service Relations Clientèle :

Jocelyne LORENZANI  
21 rue Georges Auric  
75019 PARIS  
Tél. : 01 53 38 67 72





## D.E. capital pour PARIS

De prime abord, supprimer le DE, c'est supprimer, pour de nombreux masseurs-kinésithérapeutes, des recettes. Comment accepter d'adopter une mesure visant à réduire de manière automatique le bénéfice d'une profession, alors que tous les indices économiques sont positifs dans notre pays? Nous ne sommes pas en période de récession économique!

Si l'on va plus loin que le simple impact sur le bénéfice, il est nécessaire de se poser la question de l'essence des DE. Ces derniers permettent à la Convention de ne pas rendre les masseurs-kinésithérapeutes réellement salariés de la Sécurité Sociale. Supprimer la possibilité de DE, c'est supprimer la liberté tarifaire en toutes conditions et rend le professionnel dépendant d'un accord de prix. Dès lors, sur quel critère le professionnel pourra-t-il refuser des soins suite à une demande contraignante en terme géographique ou d'horaire? Comment le professionnel pourra-t-il être rémunéré à hauteur de son investissement auprès de ceux qui, en marge du rythme social courant, ne peuvent accéder aux structures de soins qu'à des horaires décalés?

Face à cette impossibilité de modulation tarifaire dans des conditions exceptionnelles, le masseur-kinésithérapeute aura trois choix: se sacrifier par souci altruiste d'accomplir une mission de santé publique ou exercer sa profession comme un salarié: 35 heures, en attendant que la CNAM, dans de prochaines négociations,

autorise les heures supplémentaires payées comme à ce titre.

Dans le cas où les deux premiers choix ni ne soient suffisamment attrayants ni que le professionnel se place dans une situation de faillite, la dernière possibilité sera de pratiquer la profession en dehors du cadre conventionnel. À l'heure où Matignon laisse les ni médecins ni kinésithérapeutes, les "ni-ni" pratiquer, en libre accès, l'ostéopathie, à l'heure ou personne, ni l'État, ni la profession, ne s'insurge fermement contre la pratique du massage par tous citoyens (esthéticiens, professeurs de gymnastique, etc.), ne peut-on pas s'attendre à une raréfaction de l'offre de masso-kinésithérapie pour des pratiques, quelquefois jugées moins nobles mais plus lucratives, laissant de ce fait

pour compte des patients toujours plus nombreux à être nécessiteux des actes que nous leur dispensons, qu'ils s'agissent des nourrissons atteints de bronchiolites, des jeunes patients mucoviscidotiques, et de tous les patients à qui nous permettons, malgré leurs maux, leurs handicaps, de continuer une activité professionnelle et sociale réussie.

Comment le Ministère de la Santé et des Solidarités et la CNAM, garants affichés d'une politique économiquement réaliste mais résolument épris d'une quête constante d'amélioration de la santé publique dans notre pays, peuvent-ils soutenir une telle démarche si ce n'est pour contenter quelques projets plus machiavéliques avant les échéances électorales de 2007?

L. Serre

### SYNDICAT DES MKR DE PARIS COTISATIONS 2007

	QPD* 2006	QPD* 2007	Cotisation 2006	Cotisation 2007	Variation
Tarif plein	171,00 €	91,00 €	394,00 €	<b>318,00 €</b>	- 19,29 %
Tarif réduit**	146,00 €	83,00 €	338,00 €	<b>278,00 €</b>	- 17,75 %
1 <sup>re</sup> adhésion	146,00 €	59,00 €	338,00 €	<b>208,00 €</b>	- 38,46 %
Nouveaux diplômés	90,00 €	27,00 €	209,00 €	<b>148,00 €</b>	- 29,19 %
Retraités	68,00 €	12,00 €	155,00 €	<b>100,00 €</b>	- 35,48 %
Salariés	83,00 €	82,00 €	170,00 €	<b>170,00 €</b>	-
Étudiants 3 <sup>e</sup> année	0,00 €	0,00 €	15,00 €	<b>15,00 €</b>	-

\* QPD: quote-part départementale - \*\* Conjoints, Groupes, plus de 60 ans

## AGENDA

23 décembre 2006 au 7 janvier 2007	Vacances scolaires
25 janvier 2007	CSPD
?	AGE du SMKRP
?	Congrès FFMKR





## Espace détente

### Sol en Cirque

"Les aventuriers de la Pierre Molle" jusqu'au 7 janvier.

Une comédie musicale pour enfants, où l'on va en famille pour le bonheur des petits et la joie des grands. Un spectacle où tout le monde trouve du plaisir.

(spectacle au profit de Sol en Si-Solidarité enfants Sida)

### L'Ambroisie

Place des Vosges,  
Cadre cosu... de la très grande cuisine dans la tradition française. De quoi mettre en éveil toutes les papilles du palais. Aucun reproche, que du bon et du beau.

(120 AMK-D.E autorisé /par personne)

9 Place des Vosges - 75004 Paris - Tél. : 01 42 78 51 45



**3233**

Pour tout nous dire

0.10€/mn max. depuis un poste fixe FT. Ce tarif est susceptible dévoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

Faites-nous partager vos bonnes adresses, curiosités, clins d'œil, etc.

[secretaire.smkrp@wanadoo.fr](mailto:secretaire.smkrp@wanadoo.fr)

Directeur de la publication :

**Philippe COCHARD**

Rédacteur en chef :

**Jean-Pierre LEMAÎTRE**

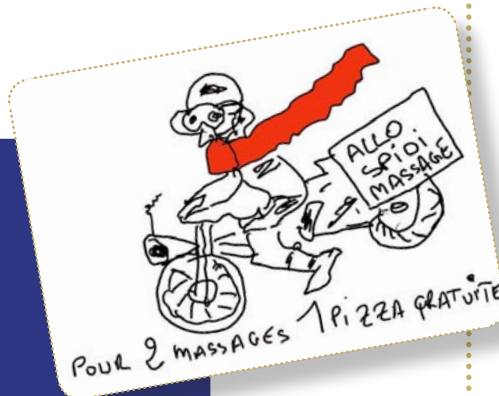
Contact :

[secretaire.smkrp@wanadoo.fr](mailto:secretaire.smkrp@wanadoo.fr)

Conception :

[Lagoon@lagoon.fr](mailto:Lagoon@lagoon.fr)

Crédits photos : Goodshoot - Fotolia  
Fotolia : Y. Arcurs - E. Isaacs - J. Martin-Cocher  
S. Starus - K. Pargeter - E. Stasiak - I. Pentcheva



## Courrier des lecteurs

**Affirmer un fait est-il suffisant ?**

Réponse KFP : Affirmer un fait n'est pas suffisant il faut en faire la preuve. Exemple à méditer :

### AMAIGRISSEMENT

Condamnation pour Publicité Mensongère  
Le 21 novembre 2006 est paru au JO, une décision du 29 septembre 2006 interdisant, en application des articles L. 5122-15, L. 5422-12, L. 5422-14 et R. 5122-23 à R. 5122-26 du code de la santé publique, la publicité pour un objet, appareil ou méthode présenté comme bénéfique pour la santé lorsqu'il n'est pas établi que ledit objet, appareil ou méthode possède les propriétés annoncées

Considérant que le centre Ermelinda Bardin, 132, avenue de Colmar, 67100 Strasbourg, a fait paraître des publicités en faveur d'une méthode d'amaigrissement et de l'appareil Power Plate, diffusées sur le site internet [www.ermelindabardin.com](http://www.ermelindabardin.com) et via une annonce presse, axées sur la perte de poids et sur la modification des fonctions physiologiques, avec des allégations telles que : "fonte des graisses... en 6 semaines, j'ai perdu 7 kg. Consciente de mon obésité et bien décidée à la vaincre (...) le résultat est là : 20 kg ont fondu en 5 mois. L'intérêt des soins du corps réside essentiellement, dans leurs effets de défibrosage et d'aide à la revascularisation. En mangeant mieux, vous maigrirez ! j'ai perdu beaucoup de centimètres aux hanches, cuisses, ventre (...) J'ai finalement perdu 8,5 kg, ainsi que 2 tailles de vêtements. Maigrir (...) stimuler le système cardiovasculaire (...) augmenter la production de certaines hormones(...) si vous avez un surpoids (...) vous maigrirez!"

Considérant qu'aucune preuve scientifique n'a été apportée à l'appui de ces affirmations, la publicité effectuée par le centre Ermelinda Bardin, sous quelque forme que ce soit, en faveur d'une méthode d'amaigrissement et de l'appareil Power Plate, reprenant les termes visés ci-dessus, est interdite.

**Une condamnation pour servir de mise en garde.**

